



*Lundi 25 septembre, les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.*

1- Répondre aux besoins en logements et en hébergements via le Plan Local de l'Habitat

Le Grésivaudan s'est engagé dans l'élaboration de son nouveau PLH qui définit, pour six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

La première phase de diagnostic a été réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) sur les thématiques des dynamiques territoriales, du parc de logements dont logements sociaux, des marchés foncier et immobilier, de la consommation foncière et des dynamiques de production neuve. Le diagnostic a été complété en interne sur les thématiques de l'habitat alternatif, de l'état du parc de logements et des publics ayant des besoins spécifiques. Les résultats de l'ensemble des travaux du PLH ont été approfondis dans le cadre du document d'orientation et du programme d'action en cours d'élaboration.

Ainsi, le PLH 2024-2029 se structure autour de plusieurs axes : habiter à l'heure des transitions, fluidifier les parcours résidentiels, loger les publics ayant des besoins spécifiques et animer le PLH et l'évaluer en continu. Ces axes, approuvés en conseil communautaire, donneront les grandes orientations, desquelles découleront le programme d'actions en cours d'élaboration.

2- Adhésion à un EPFL pour une politique foncière stratégique et durable au service des projets structurants du territoire

Le projet de territoire réalisé en 2018, qui fait l'objet d'un amendement en cours et qui sera modifié au courant du premier trimestre 2024, ainsi que les documents cadres en cours de finalisation ou déjà opérationnels (Programme Local de l'Habitat, Schéma directeur des Zones d'Activités Economiques, Plan Stations Montagne...) justifient une adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné. L'objectif : mettre en œuvre une politique foncière stratégique et durable au service des projets structurants du territoire, et compléter le besoin d'ingénierie juridique, administrative et financière spécifique en matière d'action et de requalification foncière. Ainsi les élus ont acté l'adhésion de la communauté de communes et Le Grésivaudan a d'ores et déjà identifié des besoins d'intervention :

- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration, la production de logements locatifs sociaux et de logements en accession abordables principalement dans les secteurs les plus tendus du territoire, où le foncier est cher et ne permet pas aisément des équilibres d'opération,

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

- Accompagnement de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur les communes de Pontcharra, Villard-Bonnot et Crolles, et bientôt sur la commune d'Allevarde-les-Bains. Il s'agira là de définir la stratégie foncière et la mise en œuvre opérationnelle en accompagnement des dispositifs d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble des communes du territoire, et surtout de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain, sur les communes citées ci-dessus, afin de pouvoir intervenir sur des îlots dégradés de centres bourgs.

La mission de service public de l'EPFL du Dauphiné permet aux communes et à la communauté de communes de le saisir dans différents cas, à la fois pour bénéficier de conseils gratuits en ingénierie foncière, sans contractualisation préalable, mais aussi pour intervenir et mener des actions foncières : négociation, évaluation, acquisition et vente, portage, étude urbaine, démolition, dépollution, etc.

L'EPFL du Dauphiné dispose de ressources propres. Il s'agit principalement de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) et des produits de cessions de son patrimoine. Le produit de la taxe, ainsi arrêté, est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE), dans les communes comprises dans la zone de compétence de l'établissement public foncier. L'adhésion à l'EPFL suppose donc que désormais, le TSE soit prélevée sur le territoire du Grésivaudan. Le montant global est estimé à 1,8 M€, financé à 62,70% par acteurs économiques, et à 37,30% par les ménages.

3- Mobilités et environnement

Aide à l'achat de vélo pour encourager l'usage des mobilités douces

Les élus ont acté l'attribution d'une contribution territoriale complémentaire au SMMAG destinée à augmenter le montant de l'aide à l'achat de vélos, VAE et vélos cargos pour les habitants du territoire du Grésivaudan et ce pour un montant de 100 000€/an soit environ 1000 bons d'achat. Ainsi tous les habitants résidents sur le périmètre du SMMAG bénéficieront du même montant d'aide et cette dernière pourra être complétée par les dispositifs mis en œuvre directement par l'État. Cette aide prendra la forme de bons d'achat à faire valoir auprès des vélocistes partenaires. Chaque demandeur ne pourra bénéficier que d'une seule aide non renouvelable, pour l'acquisition d'un vélo sur une durée de 3 ans. Dans le cas d'une aide à l'achat d'un vélo-cargo, une seule aide sera accordée pour l'ensemble du foyer.

Les véhicules de la collectivité passent au vert

La loi LOM précise que les véhicules à très faibles émissions devront représenter 37,4% des modèles acquis ou utilisés lors de renouvellements annuels par les collectivités territoriales notamment à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Grésivaudan a donc engagé une étude de verdissement de son parc automobile, engagement répondant aux actions définies dans son Plan Climat Air Énergie Territorial et dans son plan de transition interne. La collectivité dispose de 136 véhicules, pour la plupart roulant à l'essence ou au gazole. Ils sont assez récents et roulent peu (1 206 112 kilomètres parcourus en 2021 dont 23% des km parcourus par ceux du service déchets notamment avec les poids lourds et bennes à ordures ménagères). Au total, 242 613

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

litres de carburant ont été consommés en 2021 dont 50% par les seuls véhicules du service déchets.

Voilà pour les constats. Différents scénarios ont été établis et la collectivité a fait le choix de s'engager dans le scénario le plus ambitieux qui consiste à sortir intégralement des énergies thermiques d'ici 2030. Pour Le Grésivaudan cela représentera plus de 4,3 M d'euros soit près de 620 000 € par an pour les véhicules et un investissement de plus de plus de 230 000 € pour les infrastructures de recharge électrique.

Un fonds Air Véhicules pour les professionnels du territoire

Afin d'inciter les professionnels du Grésivaudan à contribuer à l'effort d'amélioration de la qualité de l'air et à la transition énergétique, la communauté de communes Le Grésivaudan, engagée dans la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial, met place une aide financière pour soutenir les professionnels du Grésivaudan dans l'acquisition ou location de longue durée de véhicules utilitaires légers ou de poids lourds « faibles émissions ». Cette initiative s'inscrit dans les attentes du futur Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise dans lequel Le Grésivaudan est également engagé et dans les orientations du PCAET. Les professionnels pourront bénéficier de ce fonds en cas d'acquisition d'un véhicule « propre » ou d'une conversion. Le montant de l'aide ne dépassera pas 40% du montant total du véhicule. Les premiers dossiers pourront être déposés courant du mois de novembre.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr